

Le Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux (SPOL)

Il s'agit par le baguage et la recapture d'étudier certains paramètres démographiques tel que la fidélité au site entre saisons de reproduction et d'hivernage (phénomène de migration partielle) et entre années successives (probabilité de survie locale), le renouvellement des populations et éventuellement la variation du succès de la reproduction. Cela implique une bonne définition de la population étudiée (une espèce dans un site), et un échantillonnage prévu sur plusieurs années de suite.

Trois catégories de populations peuvent être étudiées :

- Les populations **nicheuses**, suivies seulement en période de reproduction.
- Les populations **hivernantes**, pour les espèces présumées fidèles à leur site d'hivernage (fidélité intra- et inter-annuelle), suivies seulement en période d'hivernage.
- Les populations suivies toute l'année, **sédentaires** ou **migratrices partielles** dans le site d'étude.

(une espèce localement présente toute l'année peut donc être suivie soit toute l'année, soit seulement en période de nidification, soit seulement en période d'hivernage).

Protocole Général

Le bagueur est amené à choisir un nombre limité d'espèces dans la liste des espèces possibles, le ou les sites de suivi pour chacune des espèces choisies, et les moyens de capture. Ces choix sont soumis à un certain nombre de conditions énoncées ci-dessous.

1. Choix des espèces

Le CRBPO propose une liste ci-jointe d'une centaine d'espèces possibles pour cet axe. L'établissement de cette liste s'est fait selon les critères suivants :

- L'étude par le baguage ne compromet pas le devenir de l'espèce.
- L'espèce ne requiert pas pour sa capture de techniques demandant une qualification dépassant celle que reçoit un bagueur au stage de qualification au baguage.
- L'espèce est supposée fidèle à son site de reproduction et / ou d'hivernage.

Le bagueur est invité à choisir un nombre limité d'espèces (en général moins de 10), lui permettant de respecter le protocole. Pour ce choix, deux notions sont importantes : (a) un effectif minimum à atteindre ; (b) un taux d'auto-contrôles intra-saisonniers minimum.

(a) effectif minimum à atteindre

L'effectif minimum à capturer chaque saison devra être **de 10 adultes** en période de reproduction et 10 individus (quelque soit l'âge) en période d'hivernage. Dans la plupart des cas, ces effectifs seront largement dépassés.

Cet effectif minimum peut être diminué dans deux cas :

- Quand certaines populations d'oiseaux sont localement peu abondantes, mais présentent un intérêt particulier (exemple : Bruant zizi dans le nord ; Pouillot fitis dans le sud) : nous consulter.
- Pour les espèces à très faible densité de peuplement et dont la population nationale est réduite, et pour lesquels nous jugeons que le suivi de chaque individu est intéressant (exemple : Torcol fourmilier, Rouge-queue à front blanc ; voir liste).

(b) taux d'auto-contrôles intra-saisonniers minimum

Il est nécessaire de capturer une proportion minimum de la population suivie. L'effort de capture sera mesuré par le taux d'auto-contrôles intra-saisonniers (la proportion de contrôles d'individus déjà capturés dans la saison considérée parmi le total de captures). Le **taux d'auto-contrôles intra-saisonniers minimum devra être de 20%**. Ainsi, pour 10 individus différents, il faudra réaliser un minimum de 13 captures (soit 3 auto-contrôles).

Il faudra établir un compromis entre le dérangement que l'on devra limiter et la pression de capture qui devra assurer un recueil de données de qualité. Si une espèce se révélait trop sensible à la capture pour être étudiée dans de bonnes conditions, il faudra en arrêter le suivi.

Le baguage des oiseaux capturés incidemment (c'est-à-dire des espèces non sélectionnées *a priori*) est toléré, sauf pour les individus manifestement en halte migratoire dans les sites (il ne faudrait pas que le SPOL soit un prétexte au baguage « tout venant » en période de migration post-nuptiale).

2. Choix du site

La localisation et la dimension des sites d'études seront adaptées aux caractéristiques écologiques et comportementales des espèces choisies : c'est l'espèce qui détermine le choix du site et non l'inverse. Le site retenu sera généralement différent d'une espèce à l'autre.

La surface du site dépend donc de la densité et de l'agrégation de l'espèce considérée. Il n'est pas nécessaire que le site soit d'habitats homogènes ou continus : la population de l'espèce suivie peut être fragmentée à l'intérieur du site suivi. En revanche, sa délimitation géographique doit être très précise. **Il ne faut en aucun cas que la zone prospectée soit modifiée d'une année à l'autre.**

3. Conditions de captures

En période de nidification, les opérations de capture seront ciblées sur les adultes. Le baguage des jeunes de l'année n'est censé concerner que des individus présumés nés dans ou à proximité du site d'étude. Le baguage au nid n'est autorisé que pour les espèces réputées peu sensibles. Les opérations de capture cesseront dès que les migrateurs sont jugés prépondérants dans les captures et reprendront, le cas échéant quand l'hivernage est jugé commencer. Pour les espèces peu migratrices, le suivi peut avoir lieu en toutes saisons.

L'effort de capture devra être similaire chaque année dans la mesure du possible. A l'intérieur du site d'étude retenu, il faudra s'efforcer d'exercer une pression de capture homogène sur toute la population de l'espèce retenue. On pourra utilement cartographier les captures (en utilisant des numéros de filets par exemples).

Les détails du protocole de capture (nombre de sorties, méthode de piégeage, disposition des pièges, utilisation de repasse ou d'autre dispositif facilitant la capture tels qu'agrainage, nichoirs, etc.) sont très variables d'une espèce à l'autre. Le baguage coloré avec code individuel sera envisageable pour les espèces dont la morphologie et le comportement permettent le contrôle à distance (par exemple espèces à grands tarses de milieux ouverts tel que le Rouge-queue noir ou les 2 espèces de Tarier) ; dans ce cas, contacter le CRBPO pour avis et autorisation.

4. Modalités pratiques

Avant de commencer un SPOL, le bagueur envoie une déclaration d'intention au CRBPO avant le début de la saison de terrain, avec une photocopie d'une carte de la zone d'étude et une estimation du nombre d'individus escomptés.

Après chaque saison, le bagueur envoie un bref bilan des opérations en faisant la liste des espèces baguées lors des opérations SPOL avec le nombre d'individus différents capturés et le nombre total de captures (bagueage + contrôle) effectuées par espèce. Le bagueur distingue clairement les espèces ciblées par le SPOL (sur lesquelles il s'engage à respecter le protocole SPOL) et les espèces capturées de manière incidente. Le bagueur peut réévaluer la liste des espèces ciblées chaque année, y compris de manière rétroactive. Le bagueur s'engage sur une liste d'espèce cibles pour la saison qui vient.

La transmission des données se fait par voie informatique. Les personnes n'ayant pas accès à l'informatique devront nous contacter avant de commencer le programme pour trouver une solution. Il faudra transmettre simultanément les données de baguage et TOUS les contrôles. Plusieurs bagueurs peuvent s'associer pour étudier une population locale. Cependant, pour en faciliter la gestion, nous demandons à ce que toutes les données concernant une population soient transmises par, et attribuées à, un seul bagueur.

N'hésitez pas à me contacter :

Romain Julliard

julliard@mnhn.fr

CRBPO, 55, rue Buffon, 75005 Paris,

01 40 79 30 81

www.mnhn.fr/mnhn/meo/crbpo